



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Territoires/GER/
Aménagement urbanisme
Réf : ASI/PAL/2025



Vice-Président en charge de
l'aménagement du territoire
Communauté de Communes
Thouarsais
5 rue Anne Desrays
79100 THOUARS

Vouillé, le 12 juin 2025

**Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais**

Charente-Maritime
Site principal - Siège Social
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE cedex 9
Tél. : 05 46 50 45 00
accueil@cmds.chambagri.fr

Deux-Sèvres
Site principal
Maison de l'Agriculture
CS 80004
79231 PRAHECQ cedex
Tél. : 05 49 77 15 15
accueil@cmds.chambagri.fr

Antennes
Bressuire (79)
Ferrières (17)
Jonzac (17)
Melle (79)
Parthenay (79)
Saintes (17)
Saint-Jean d'Angély (17)
Thouars (79)

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais, vous nous avez transmis le dossier de projet, conformément à Article L153-40 du code de l'Urbanisme prévoyant la notification aux personnes publiques associées.

La procédure doit permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU_i, située sur la Zone d'Activités Économiques de la Croix-d'Ingand, sur la commune de Thouars, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais. Elle doit répondre aux enjeux de développement économique, à la suite de l'aménagement de l'ensemble de la zone AU_i.

Après analyse du dossier, la **Chambre d'agriculture émet un avis favorable**, au titre de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime relatif à la réduction des espaces agricoles, et L132-7 du code de l'urbanisme.

Mes services restant à votre disposition,

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

Le Président
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Denis MOUSSEAU